

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 92.00.642.051.1 DU 14 OCTOBRE 1992

Dispositif mesureur de charge PHILIPS modèle PR 1594

(CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

FABRICANT

Société PHILIPS, Meiendorferstrasse, 205, Hambourg (Allemagne).

DEMANDEUR

Société PHILIPS, 105, rue de Paris, 93002 Bobigny.

OBJET

La présente décision complète les approbations de modèle prononcées par décision n° 89.2.14.636.1.3 du 8 décembre 1989 (1) et par décision n° 91.00.642.016.1 du 9 septembre 1991 (2).

CARACTERISTIQUES

Le dispositif mesureur de charge PHILIPS modèle PR 1594 faisant l'objet de la présente décision diffère du modèle approuvé par les décisions précitées par une modification de l'unité de dialogue avec l'opérateur, à savoir le clavier, l'affichage et la présentation de la face avant. Les autres caractéristiques, les conditions particulières de construction, de vérification, les restrictions d'emploi, les indications particulières et les scellements ne sont pas modifiés.

(1) *Revue de Métrologie*, décembre 1989, page 1523.

(2) *Revue de Métrologie*, septembre 1991, page 964.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les inscriptions réglementaires sont inchangées, à l'exception du numéro d'approbation de modèle qui est remplacé par celui figurant dans le titre de la présente décision.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France et chez le demandeur.

VALIDITE

La présente décision a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

REMARQUE

Tout instrument de pesage neuf qui comporte le dispositif mesureur de charge PHILIPS modèle PR 1594 doit faire l'objet d'une décision d'approbation de modèle afin de pouvoir être utilisé pour les opérations énumérées à l'article 26 du décret n° 88-682 du 6 mars 1988.

ANNEXES

Notice descriptive.
Schéma n° 5818.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

NOTICE DESCRIPTIVE

Dispositif mesureur de charge PHILIPS
modèle PR 1594

I - PRESENTATION

Le dispositif mesureur de charge PHILIPS modèle PR 1594 est constitué par :

- le dispositif indicateur numérique PR 1594 monté dans un boîtier encastrable,
- un dispositif équilibreur et transducteur de charge formé d'un ou plusieurs capteurs à jauges de contrainte dont les caractéristiques portées sur les fiches qui les accompagnent, sont compatibles avec celles du dispositif indicateur numérique.

II - FONCTIONNEMENT

1° Description :

Le dispositif indicateur numérique comprend une unité de traitement à microprocesseur équipé d'un ou deux circuits analogiques (notés A et B) et des dispositifs de commandes et de visualisation.

L'unité de traitement prend en charge l'alimentation du ou des capteurs, le conditionnement du signal sélectionné, sa conversion analogique-numérique et la transmission de cette donnée au système de gestion.

Cette unité est identique à celle équipant le dispositif mesureur de charge PHILIPS modèles PR 1593 / PR 1597 ayant fait l'objet des décisions d'approbation de modèle n° 85.1.08.636.2.3 et n° 85.1.08.636.2.4 du 30 août 1985 (1).

2° Dispositif de commande et de visualisation

Le système de gestion du dispositif mesureur de charge PHILIPS modèle PR 1594 est constitué par :

1. Le dispositif de visualisation composé des éléments suivants :

- a) le dispositif indicateur comportant :
- l'afficheur du poids composé de 5 chiffres à 7 segments,

- l'affichage de l'unité de poids,

- six afficheurs qui signalent :

B : AFFICHAGE DU POIDS BRUT

NET : AFFICHAGE DU POIDS NET

PT : AFFICHAGE DE LA TARE T OU PT : dans ce cas le symbole est éclairé lorsque la tare prédéterminée est utilisée.

→|← : mise à zéro à mieux que le quart d'échelon

⏏ : si l'indication est stable

◇ : signalisation du dosage : le symbole est éclairé pendant le dosage, la valeur affichée n'étant pas un résultat de pesage

- deux voyants qui signalent :

■ A : poids issu de la voie A

■ B : poids issu de la voie B

- b) un afficheur de 2 lignes de 24 caractères, destiné aux indications secondaires de type fluorescent sous vide.

2. Le dispositif de commande composé des éléments suivants :

Il comprend :

- a) un clavier numérique destiné à sélectionner les sous-programmes par les touches appropriées. Selon l'application, les touches peuvent avoir les fonctions suivantes :

F1 : Lancement de la séquence de dosage

F2 : Commande d'édition de la table des produits

F3 : Création d'un nouveau produit

F4 : Création d'une formule

↑ : Accès aux caractères supérieurs.

Les touches numériques servent à entrer les valeurs numériques telles que la valeur de consigne du poids à charger.

(1) *Revue de Métrologie*, août 1985, page 754.

b) un clavier alphabétique destiné à la tabulation des noms de produits ou de formules, au moment de la création de ces derniers et dans le but de l'édition des résultats.

Ce clavier comporte en plus des touches de fonctions suivantes :

ARRET : Interruption de la séquence de chargement

EFF : Annulation du caractère précédent

↑ : Accès aux caractères supérieurs pour les touches à double caractère

□ : Entrée d'un espace (blanc).

c) un clavier de onze boutons poussoirs permettant :

B : l'affichage du poids brut,

N : l'affichage du poids net,

T : l'affichage de la valeur tare,

D : l'affichage temporaire de la différence entre une valeur de consigne et le poids net ou le poids brut, (le symbole ◇ est actif)

←**T** : la mise en œuvre du dispositif de tare,

T← : l'annulation de la tare,

→**0**← : la mise à zéro,

A : sélection de la voie de mesure A

B : sélection de la voie de mesure B

A+B : sommation numérique des voies A et B

▽_{TEST} : test analogique et contrôle de l'EEPROM.

3° Gestion des éléments périphériques

Le dispositif mesureur de charge PHILIPS modèle 1594 est équipé de :

- 2 interfaces sérielles de type RS 232 C/V24,
- 2 interfaces sérielles de type boucle de courant 20 mA,
- 1 connecteur à 32 entrées/sorties logiques.

Ces voies de communication peuvent recevoir des éléments externes tels que :

- une imprimante,
- un répéteur,
- un dispositif de prédétermination de charge ou de débit,
- un pupitre de terminal avec écran de visualisation.

Lorsque le dispositif mesureur de charge PHILIPS modèle PR 1594 sera utilisé pour les opérations énumérées à l'article 26 du décret n° 88-682 du 6 mai 1988, l'installateur devra s'assurer que l'ensemble (le dispositif mesureur de charge et ses éléments externes) respecte les prescriptions réglementaires qui lui sont applicables.



■ N° 5818
DISPOSITIF MESUREUR DE CHARGE PHILIPS PR 1594

Face avant

